

Observation n°100 du 10/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

ERRATUM

Dans notre contribution, relative à la présence sur l'aire d'implantation du parc éolien du Busard cendré et du Busard Saint-Martin, c'est par erreur que nous avons qualifié la ZNIEFF dite "Plaine de DOUSSAY" de type 2. **Cette ZNIEFF est en réalité de type 1.**

Nous tenions à corriger cette erreur

Respectueuses salutations

Alain Giraud & Daniel Gioé, association SELT